



CHARTRE D'ADHÉSION « TERRAGERS® »



Le demandeur :

Organisme :

Adresse :

Tél :

Fax :

E mail :

Site internet :

Merci de compléter entièrement la charte et de la retourner au CDTL du Gers :

- par courrier : 3, boulevard Roquelaure BP 50106 32 002 AUCH cédex

- ou par fax : 05 62 05 02 16

- ou par e mail : amenagement@tourisme-gers.com

Joindre toute documentation touristique relative à votre activité.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉMARCHE TERRA GERS®

CONCERNANT LA DÉMARCHE QUALITÉ	Cocher
Le prestataire adhère à une démarche qualité (classement, label, certification) prenant en compte les principes de développement durable. Ex : Clef Verte, Ecolabel, AB, Gîtes de France/Ecogîtes, Clévacances/Environnement France/ ...	<input type="checkbox"/>
Préciser (obligatoire) :	
CONCERNANT L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE	
Le prestataire privilégie les filières courtes et les achats de produits locaux et/ou bio pour l'alimentation et les produits frais.	<input type="checkbox"/>
CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT/BÂTI/ECONOMIES D'ÉNERGIE/GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS/ACHATS RESPONSABLES.	
Le site reflète l'identité du département du Gers (bâtiment, abords, espèces végétales locales).	<input type="checkbox"/>
Le site ne présente aucune nuisance sonore, olfactive et visuelle.	<input type="checkbox"/>
Le bâtiment présente une isolation thermique et phonique avec un chauffage adapté, économe et performant.	<input type="checkbox"/>
Le tri des déchets est organisé sur le site.	<input type="checkbox"/>
Le prestataire utilise des ampoules à basse tension et a installé une minuterie dans les locaux communs (sanitaires, couloirs ...).	<input type="checkbox"/>
Le prestataire est engagé dans des actions d'économie de l'eau (récupération d'eau de pluie, plantations nécessitant peu d'eau, assainissement respectueux de l'environnement...)	<input type="checkbox"/>
Le prestataire utilise des produits d'entretien et de nettoyage écologiques, et achète de préférence des biens d'équipement économes en énergie.	<input type="checkbox"/>
CONCERNANT LA SOLIDARITÉ SOCIALE	
Le site peut accueillir des personnes handicapées et tend vers la labellisation Tourisme et Handicaps.	<input type="checkbox"/>
CONCERNANT L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION	
Des actions de sensibilisation sont menées auprès de personnel et de la clientèle. Le salarié bénéficie de formations adaptées dans le cadre de son parcours professionnel.	<input type="checkbox"/>

Contrat de licence Marque

► Le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers en Gascogne est propriétaire de la marque « Terra Gers® » enregistrée à l'INPI en date du 31 août 2010 sous le numéro 10 3 763 098.

► Dans le cadre de sa mission de valorisation de la production touristique départementale et plus particulièrement de l'écotourisme, le CDTL permet au prestataire inscrit dans la démarche « Terra Gers® » d'utiliser la marque du même nom pour les produits et/ou prestations qu'il propose.

► Le prestataire bénéficie :

Des supports électroniques suivants sur la plateforme web du www.tourisme-gers.com :

- d'une page descriptive dans le site « Terra Gers® »
- de l'activation de ses coordonnées mail et site internet
- d'un encart promotionnel à activer selon ses besoins
 - . sur la news « Le Goût des Jours Heureux » (470.000 contacts électroniques) mais également sur la thématique écotourisme (11.000 contacts) de la possibilité de faire apparaître gratuitement ses offres promotionnelles et d'être destinataire de l'analyse des résultats
 - . sur la news « Gers Ambassador » (3.000 contacts) avec la possibilité de faire passer informations, actualités et promotions

De la possibilité de participer à des actions de promotion ciblées (salons, accueils de presse, eductours ...) par le biais de mutualisations financières

► **Modalités d'exploitation** :

- le CDTL autorise le prestataire à apposer sur ses produits, éditions, sites, la marque « Terra Gers® » sous la forme enregistrée à l'INPI
- toute utilisation en dehors des documents et supports préconisés par le CDTL devra être soumise à autorisation préalable de ce dernier

► **Participation financière** : prise en charge par le CDTL du Gers dans le cadre de la montée en puissance de la marque

► **Défense de la marque** : le prestataire s'engage à informer le CDTL de toute contrefaçon et/ou utilisation non autorisée de la marque par des tiers.

► **Durée de l'appartenance** : l'appartenance au club est reconduite chaque année par tacite reconduction sauf condition de résiliation ci-dessous.

► **Résiliation** : la charte pourra être contestée soit par l'adhérent, par écrit et avant la date d'anniversaire de sa signature, soit par le CDTL par écrit dans le cas d'un manquement aux engagements du signataire.

Engagements du prestataire

Je soussigné (nom/prénom/structure)

M'engage à :

- Respecter les conditions d'appartenance au Club « Terra Gers® » et de licence de la marque
 - Garantir la conformité des prestations décrites et accepter tout contrôle du CDTL en ce sens
 - Utiliser la marque « Terra Gers® » selon les indications fournies par le CDTL
 - Utiliser la marque dans les conditions requises et dans le cadre des classes INPI retenues
- **Faire figurer la marque sur l'ensemble de mes supports de promotion (électroniques, papier, emballages et autres) et participer ainsi à la promotion de la marque**
- Autoriser la diffusion de mes coordonnées sur les sites du CDTL ainsi que sur les sites internet partenaires et participer ainsi à la promotion de la marque au sein du Club
- **Intégrer sur mon site internet les flux RSS du tourisme gersois et procéder aux renvois de liens préconisés et participer ainsi à la promotion de la marque et de la destination Gers**
- gérer la mise à jour de mes informations (période d'ouverture, tarifs ...) via l'espace services (www.gestion.tourisme-gers.com)

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions et conditions du CDTL et y souscrire.

Fait à le

Signature